

Commission consultative  
sur l'environnement et le développement durable



121<sup>e</sup> séance – jeudi, le 5 juin 2014

Salle Gatineau, 1<sup>er</sup> étage – 18h  
Maison du citoyen – 25, rue Laurier



Procès-verbal

**Membres**

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)  
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)  
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)  
Mme Lise Poulin, citoyenne  
Mme Geneviève Michon, ABV des 7  
Mme Fériel Rahmani, Commission jeunesse  
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen  
M. Luc Douaire, citoyen  
M. François Charron-Doucet, citoyen  
M. Yan Thibeault, citoyen  
M. Riccardo Rossi-Ricci, CREDDO  
Mme Robin Goldstein, citoyenne

**Secrétaire**

Mme Annie-France Major, superviseure de la patrouille environnementale, Service de l'environnement

**Ressources internes**


M. André Turgeon, directeur, Service de l'environnement  
Mme Marie-Josée Casaubon, responsable de la section Planification et environnement, Service de l'urbanisme et du développement durable  
M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, section Planification et environnement, Service de l'urbanisme et du développement durable  
M. Jean-Christophe Gandubert, responsable des parcs, plein-air et installations sportives, Service des loisirs, sports et développement des communautés  
Mme Nathalie Veilleux, gestionnaire des centres de plein air, Service des loisirs, sports et développement des communautés  
Mme Jacinthe Grégoire, chargée de projets en environnement, Service de l'environnement


**Ressources externes**

M. Jean-François Mouton, CIMA+  
M. Patrick Fredette, CIMA+  
M. Luc Léger, Groupe Qualitas inc.  
M. Claude Chamberland, SNC-Lavalin inc.  
M. Nicolas Garcia, SNC-Lavalin inc.

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres  
du Conseil municipal et au greffier

  
PRÉSIDENT

  
SECRETÉAIRE

### 1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière souhaite la bienvenue aux membres présents.

### 2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 18h01.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Rossi-Ricci et appuyé Mme Poulin, est adopté avec ajouts au point varia :

#### Ordre du jour

- 1) Mot de bienvenue
- 2) Constatation des présences et ouverture de la réunion
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014
- 5) Signature du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014
- 6) Suivi du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014
- 7) Présentation de la patrouille environnementale et de leur mandat
- 8) Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale
  - a. *Étude de caractérisation du Lac Beauchamp (Jacinthe Grégoire)*
  - b. *Dépôt et conclusion du suivi estival 2013 – Bruit (Frédéric Tremblay)*
- 9) Varia
  - a. *Fin de mandat d'un membre*
  - b. *Procès-verbaux*
  - c. *Renouvellement des membres citoyens*
- 10) Période de questions citoyennes
- 11) Levée de l'assemblée

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014

L'adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014 est proposée par M. Bergeron et appuyée par Mme Michon.

### 5. Signature du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014 est signé par Mme Laferrière.

### 6. Suivi du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2014

Aucun suivi nécessaire.

### 7. Présentation de la patrouille environnementale et de leur mandat

Mme Major présente les activités de la patrouille environnementale pour la saison estivale, dont les trois projets spéciaux : l'agrile du frêne, les eaux de ruissellement et le compostage.

Mme Raphaëlle Bordeleau et M. Nicolas Plitz, agents de sensibilisation, présentent leur projet spécial portant sur les eaux de ruissellement. Leur projet-pilote se tiendra dans le bassin 67 et visera à encourager les citoyens à procéder au débranchement de leurs gouttières et à l'acheminement des eaux pluviales vers une surface perméable. La patrouille fera également la promotion du puits percolant et distribuera des trousseaux pour la construction de tels puits aux citoyens cet été.

### 8. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la Politique environnementale

- a. *Étude de caractérisation du Lac Beauchamp (Jacinthe Grégoire)*

Jacinthe Grégoire présente brièvement l'équipe de CIMA+ qui a réalisé l'étude de caractérisation du Lac Beauchamp.

M. Fredette présente les problèmes environnementaux observés au Lac Beauchamp. Le premier problème est celui de l'érosion et du drainage, causé par l'absence de couvert végétal, l'imperméabilisation des sols. Les charges polluantes de nature anthropique proviendraient principalement des stationnements et des rues aux abords du lac. Le deuxième problème environnemental observé est celui de la dermatite du baigneur. Un suivi et une sensibilisation auprès des usagers sont les principales recommandations pour ce problème. Le troisième problème est celui des herbiers de myriophylle à épi. Cette espèce envahissante nuit au lac et aux activités récréatives. La présence de bernaches du Canada est également problématique. Leurs fientes altèrent la qualité de l'eau, du sable et des aires de pique-nique. Des mesures sont déjà prévues par la Ville de Gatineau pour éloigner les bernaches des plages, dont l'installation de filets sur la berge et d'une lumière imitant les yeux des prédateurs.

La solution principale implique une meilleure gestion des eaux de pluie. En ce sens, les mesures correctives proposées sont les suivantes :

- fossé engazonné ayant des pentes plus faibles et une végétation plus dense;
- noue engazonnée semblable au fossé avec un lit additionnel;
- noue avec biorétention (jardin de pluie);
- bassin de rétention.

Le plan de localisation des correctifs pour la gestion des eaux de pluie suggère les trois premières options.

Une bande riveraine végétalisée peut également diminuer la quantité de contaminants ruisselant dans le lac. Une plantation a été réalisée à l'automne 2013 afin de raviver une partie de la bande riveraine du lac.

Une solution proposée est de ralentir l'accumulation de sédiments dans le lac en retirant le sable importé annuellement pour les Merveilles de sable. Cette solution est déjà mise en œuvre par la Ville de Gatineau : Mme Veilleux avait mentionné précédemment que la totalité du sable importé pour les Merveilles de sable est retirée depuis 2012.

Le rapport de CIMA+ propose de faire un suivi rigoureux de la qualité de l'eau et de la stratification du lac Beauchamp afin de mieux considérer la pertinence des éoliennes.

#### **Période de questions des membres**

M. Bergeron demande quel usage la ville souhaite faire du lac Beauchamp. Mme Veilleux répond que la Ville de Gatineau s'attaquera à cette question prochainement.

Mme Poulin souligne les problèmes d'eaux stagnantes que pourrait induire l'aménagement d'un bassin de rétention. M. Fredette clarifie le fait que CIMA + suggère en effet d'aller vers un fossé ou une noue engazonnée.

M. Rossi-Ricci suggère de ne pas attendre une étude financière et d'aller de l'avant avec des actions concrètes pour régler les problèmes environnementaux.

Mme Veilleux affirme que cinq éoliennes sont installées et en fonction depuis 10 jours.

M. Rossi-Ricci propose que des activités agricoles et horticoles soient instaurées aux abords du lac. M. Fredette suggère plutôt des plantations d'arbustes et d'arbres adaptés aux conditions du lac.

M. Charron-Doucet demande s'il y a eu un déclin drastique du lac au cours des dernières années ou si ce serait plutôt un phénomène naturel. M. Fredette affirme qu'il manque de données pour se positionner.

M. Thibault demande si la Ville de Gatineau a déjà procédé à l'enlèvement du myriophylle à épi. M. Fredette répond qu'il est possible que des plongeurs arrachent les racines du myriophylle cette année pour permettre la tenue d'une nouvelle activité dans le lac.

M. Bergeron suggère de faire des recherches d'informations auprès du MDDELCC qui avait un programme pour les études des lacs dans les années 1970.

*b. Dépôt et conclusion du suivi estival 2013 – Bruit (Frédéric Tremblay)*

M. Frédéric Tremblay présente rapidement l'équipe de SNC-Lavalin.

M. Garcia présente le mandat accordé à la firme SNC-Lavalin par la Ville de Gatineau dans le cadre du plan particulier d'urbanisme visant la revitalisation du centre-ville de Gatineau (secteur Hull).

M. Garcia précise la méthodologie d'enregistrement des niveaux sonores.

Les résultats divergent selon les secteurs. Pour le cœur du centre-ville, les niveaux sonores plus élevés pendant le jour, suivi d'une diminution progressive pendant la nuit. Le secteur Montcalm/St-Joseph/UQO, surtout résidentiel et communautaire, et le secteur résidentiel de l'Île sont relativement calmes, ponctués par l'activité humaine. Le secteur Maisonnette/Îlot Jacques-Cartier possède un climat sonore modéré et relativement peu perturbé. Le secteur nord du centre-ville est relativement perturbé. Les grands axes routiers jouent un rôle majeur sur le climat sonore de ce secteur. Le secteur Carrière et de la Brasserie sont marqués de perturbations sonores d'origine commerciale. Les artères urbaines, pour leur part, sont perturbées par le bruit de la circulation routière. Le secteur ludique choisi pour l'étude est celui de la promenade du Portage. Les périodes les plus bruyantes sont les vendredis et samedis, parfois mêmes les jeudis.

Certaines recommandations sont émises en lien avec la réglementation en vigueur à Gatineau. Le règlement 42-2003 traite du bruit. Il est suggéré que ce règlement définisse le bruit excessif comme une nuisance et interdit. Les chapitres 2 à 7 du règlement 44-2003 devraient y être ajoutés. Les règlements 44-2003, 501-2005 et 502-2005 devraient définir une méthodologie de mesure de bruit et les seuils selon une norme définie, par exemple les limites établies par l'Organisation mondiale de la santé. La marge acceptable de 130 m des nouvelles routes devrait être augmentée, car elle est parfois insuffisante. Des zones limitées à 30 km/h devraient être créées sur la rue Eddy et le Boulevard St-Joseph.

D'autres recommandations consistent à favoriser le transport durable (transports collectifs et actifs), à sensibiliser les citoyens à l'égard des nuisances sonores, à renforcer la présence de parcs et espaces verts et à encadrer la densification urbaine.

**Période de questions des membres**

M. Rossi-Ricci demande si des pistes de solutions sont proposées afin de limiter les bruits émis par les chantiers de construction. Les représentants de la firme SNC-Lavalin affirment que la Ville de Gatineau devrait revoir sa réglementation, mais aussi à restreindre les entrepreneurs dans leurs travaux. Par exemple, en limitant les heures de chantier.

M. Charron-Doucet souligne l'importance de reconnaître certains secteurs plus bruyants et de s'adapter à ces conditions sonores afin de permettre aux commerces tels que les bars d'opérer et ainsi attirer les touristes.

Mme Poulin déplore que l'étude ait porté sur le centre-ville uniquement. On affirme qu'une étude préliminaire a été menée en 2011 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau.

Plusieurs membres soulignent le problème des anciens résidents.

M. Tremblay affirme que de futurs développements résidentiels sont prévus au centre-ville. À travers la ville, les dortoirs résidentiels sont très calmes, alors que les problèmes relatifs au bruit sont uniformes pour les grandes artères.

Mme Casaubon explique les discordances entre le schéma d'aménagement déposé initialement et les orientations

Mme Laferrière demande au Sudd de proposer un échéancier pour la suite des choses.

M. Tremblay demande aux membres si les rapports d'étude devraient être rendus publics. Plusieurs membres appuient le fait que les rapports devraient être publiés, dont les trois conseillers.

**9. Varia***a. Fin du mandat d'un membre*

Mme Laferrière remercie Mme Goldstein pour sa participation à la CCEDD.

*b. Procès-verbaux*

Les prochains procès-verbaux seront rendus publics. Les membres de la CCEDD sont invités à réfléchir sur la forme de procès-verbal souhaitée.

*c. Renouvellement des candidatures*

Un suivi sera fait lors de la prochaine séance quant à l'échéance des mandats des membres citoyens.

**10. Périodes de questions citoyennes****11. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20h39 par Mme Laferrière, appuyée de Mme Poulin.